



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 03 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		M SCHILLINGER
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline		X		B CHALLIER	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		C HOURS
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration : 04**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2025-04-03-04

OBJET : Reprise anticipée du résultat 2024 du budget Principal

Le Conseil Municipal désigne Madame Arlette RUIZ, Première Adjointe, président de séance, délibérant sur la reprise de résultat anticipé du budget principal de la commune pour l'exercice 2024, dressé par Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

Un certain nombre de régularisations d'opérations d'encaissement de recettes restant à intégrer à l'exercice 2024 n'ayant pas pu être effectuées suffisamment tôt depuis la clôture des comptes de l'exercice, la Trésorerie n'a pas été en mesure de pouvoir produire le Compte de Gestion définitif permettant l'adoption en « miroir » du Compte Administratif de la Commune.

Comme cela se fait couramment, et comme en dispose pour cela l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut ainsi procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif sur le fondement d'une estimation des résultats à l'issue de la journée complémentaire, estimatifs qui font l'objet d'un détail soumis à la Trésorerie et validé par leurs soins.

Ce décompte estimatif visé par le Trésorier est exposé en séance et annexé à la présente délibération.

Il est aujourd'hui donc proposé au Conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé, résultat qui donnera lieu à une affectation en conséquence qui sera intégrée au Budget Primitif pour 2025.

Une prochaine réunion du Conseil Municipal se prononcera sur l'adoption des Compte de Gestion et Compte Administratif au titre d'une décision Modificative du Budget portant Budget Supplémentaire et qui intégrera les résultats définitifs au Budget pour 2025.

Les éléments financiers de cette reprise de résultat sont les suivants :

En section d'investissement :

L'exécution retenue pour la section d'investissement se porte à hauteur de :

- 6 516 379,59 € en dépenses
- 6 405 678,72 € en recettes
- soit un solde d'exécution brut déficitaire de -110 700,87 €.

En intégrant le solde d'exécution reporté n-1 (D001) qui se portait à -295 763,09 €, cela porte le solde d'exécution de la section d'investissement à - 406 463,96 €.

Les restes à réaliser (RAR) en section d'Investissement se portent respectivement à :

- 88 049,86 € en dépenses
- 277 512,94 € en recettes
- Les Restes à Réaliser se clôturent par un solde positif de 189 463,08 €
- En intégrant le solde des Restes à Réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement se porte ainsi à 217 000,88 €, montant qui sera reporté au compte 1068 au BP 2025.

En section de fonctionnement :

L'exécution retenue de la section de fonctionnement pour 2024 se porte à hauteur de :

- 8 255 711,86 € en dépenses,
- 8 636 447,08 € en recettes,
- Soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice 2024 excédentaire de :
+ 380 735,22 €
- En intégrant l'excédent reporté de 2023 (R002), soit 2 154 681,14 €, cela nous donne un **résultat brut cumulé** de la section de fonctionnement pour 2024 excédentaire à hauteur de :
+ 2 535 416,36 €

S'agissant d'un vote sur les résultats comptables de l'exercice 2024, Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, quitte la séance pour le vote d'adoption de la reprise de résultat anticipée du Budget Principal de la commune.

Vu la fiche de calcul prévisionnel annexée à la présente portant sur la reprise de résultat anticipée par le Budget Principal de la Commune, visée par le Trésorier, Comptable Public, et exposée en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL : Oui l'exposé de la présidente de séance, et après en avoir délibéré :

- DÉCIDE :

- D'approuver l'exposé qui précède,
- Que la reprise anticipée des résultats telle qu'exposée en pièce jointe pour l'exercice 2024 est approuvée.

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

Le vote est :

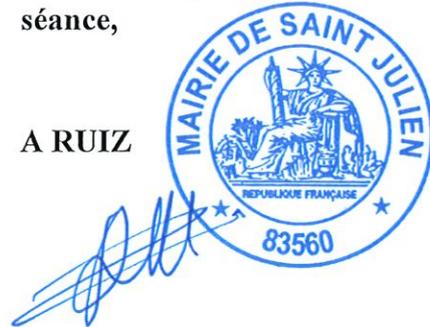
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

La 1^{ère} Adjointe, Présidente de séance,

A RUIZ



Saint Julien Le Montagnier

REPRISE DE RÉSULTAT ANTICIPÉ POUR 2024 – BUDGET PRINCIPAL

FICHE DE CALCUL PRÉVISIONNEL

Le Résultat anticipé pour 2024 pour le Budget Principal est établi de la manière suivante

En section d'investissement :

L'exécution retenue pour la section d'investissement se porte à hauteur de :

- 6 516 379,59 € en dépenses
- 6 405 678,72 € en recettes
- soit un solde d'exécution brut déficitaire de -110 700,87 €.

En intégrant le solde d'exécution reporté n-1 (D001) qui se portait à -295 763,09 €, cela porte le solde d'exécution de la section d'investissement à - 406 463,96 €.

Les restes à réaliser (RAR) en section d'Investissement se portent respectivement à :

- 88 049,86 € en dépenses
- 277 512,94 € en recettes
- Les Restes à Réaliser se clôturent par un solde positif de 189 463,08 €

- En intégrant le solde des Restes à Réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement se porte ainsi à 217 000,88 €, montant qui sera reporté au compte 1068 au BP 2025.

En section de fonctionnement :

L'exécution retenue de la section de fonctionnement pour 2024 se porte à hauteur de :

- 8 255 711,86 € en dépenses,
- 8 636 447,08 € en recettes,
- Soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice 2024 excédentaire de :
+ 380 735,22 €

- En intégrant l'excédent reporté de 2023 (R002), soit **2 154 681,14 €**, cela nous donne un **résultat brut cumulé** de la section de fonctionnement pour 2024 excédentaire à hauteur de **+ 2 535 416,36 €**

Affectation provisoire du Résultat :

- Considérant le résultat cumulé anticipé de la section d'investissement pour 2024 pour un montant de **- 406 463,96 €**,
- Considérant le solde des Restes à Réaliser en investissement pour 2024 se montant à **+ 189 463,08 €**
- Considérant, le besoin de financement cumulé de la section d'investissement pour 2024 ramené à **217 000,88 €** après intégration du solde des Restes à Réaliser
- Considérant l'excédent anticipé du résultat de la section de fonctionnement pour 2024 se montant à **+ 2 535 416,36 €** après intégration du résultat reporté (R002) pour 2023)

L'affectation du résultat anticipé pour 2024 est la suivante :

- **Affectation au BP 2025 au D001 (Déficit d'investissement reporté) : - 406 463,96 €**
- **Restes à Réaliser 2024 (En Investissement) : + 189 463,08 €**
- **Besoin de financement de la section d'Investissement porté au compte 1068 au BP 2025 : 217 000,88 €**
- **Excédent de fonctionnement reporté au BP 2025 (R002) : + 2 318 415,48 €**

Pièces jointes :

- Balance des dépenses et recettes pour 2024
- Tableau de synthèse des résultats d'exécution pour 2024
- Etat des Restes à réaliser pour 2024 en dépenses et recettes
- Compte Administratif prévisionnel pour 2024 reprenant l'ensemble des éléments

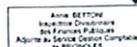
VISAS :

Le Maire, le 01/04/2025

Emmanuel HUGOU



Le Trésorier, le **BETTONI Annie**
Brignoles le 01/04/2025



Budget principal

FICHE DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ANTICIPÉ 2024-

	Dépenses	Recettes	Balance dépenses / recettes
Résultat 2024 (mandats et titres)			
Fonct	8 255 711,86	8 636 447,08	380 735,22
Invest	6 516 379,59	6 405 678,72	-110 700,87
Reportis 2023			
Fonct	295 763,09	2 154 681,14	2 154 681,14
Invest			-295 763,09
TOT :	15 067 854,54	17 196 806,94	2 128 952,40
			2 128 952,40
RAR 2024			
Fonct			0,00
Invest	88 049,86	277 512,94	189 463,08
TOT :	88 049,86	277 512,94	189 463,08
RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2024			
Fonct	8 255 711,86	10 791 128,22	2 535 416,36
Invest	6 900 192,54	6 683 191,66	-217 000,88
TOT :	15 155 904,40	17 474 319,88	2 318 415,48

AFFECTATION ANTICIPÉE DU RÉSULTAT

BETTONI Annie
Brignoles le 01/04/2025

par délégation

Annie BETTONI
Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques
Adjointe au Service des Comptes
de BUDGETS

Affectation BP 2025 au R002 (excédent de fonctionnement reporté) :

2 318 415,48

Affectation BP 2025 au D001 (déficit d'investissement reporté) :

406 463,96

Restes à Réaliser 2024 (en investissement) :

189 463,08

Affectation BP 2025 au compte R 1068 (besoin de financement de la section d'investissement) :

217 000,88

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 083-218301133-20250403-2025040304-DE

